



Prévenir les désordres,
améliorer la qualité
de la construction

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

SEPTEMBRE 2020

Guider le particulier et faciliter son projet d'installation

Assainissement non collectif

En partenariat avec :



L'Agence qualité construction (AQC), en partenariat avec l'Institut national de la consommation (INC) et l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil), publie la plaquette d'information *[Votre installation d'assainissement non collectif](#)*. Elle apporte aux particuliers toutes les informations nécessaires pour mener à bien leur projet, du choix de l'installation jusqu'à son entretien. La plaquette est téléchargeable sur le site Internet de l'AQC <https://qualiteconstruction.com>.



Nos eaux usées nécessitent d'être traitées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. L'Assainissement non collectif (ANC) concerne les habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées, soit 15 à 20% de la population française. L'efficacité et la pérennité de ces installations dépendent de la qualité de leur conception et mise en œuvre, ainsi que de leur entretien rigoureux.

La plaquette de l'AQC aide le particulier à se poser les bonnes questions avant d'investir dans son installation, en analysant ses besoins et contraintes :

- Quelles différences entre les filières traditionnelles (fosses septiques) et les « dispositifs agréés » (filtres compacts, plantés et microstations) ?
- Quelles contraintes techniques du terrain et quelle surface de terrain ?
- Quels projets d'évolution pour mon habitation ? Etc.

Pour chaque étape du projet - conception, réalisation, usage, entretien, contrôle -, elle apporte toute une série de recommandations, d'alertes mais aussi d'obligations incombant au particulier comme aux professionnels choisis :

- faire établir une étude de sol adaptée ANC ;
- soumettre le dossier de conception fourni par le professionnel au contrôle du Spanc (Service public d'assainissement non collectif) ;
- vérifier les attestations d'assurance de l'installateur mentionnant l'ANC...

Autant de conseils précis et précieux pour mener son projet sereinement, éviter des désagréments et garantir une installation de qualité et pérenne.

En plus des démarches réglementaires liées au projet, la plaquette précise les documents obligatoires à conserver par la suite : garanties liées à l'installation, rapport du Spanc, preuves d'entretien...

La plaquette est téléchargeable sur le site de l'AQC, à la rubrique « [Nos Ressources](#) ».



Les fichiers JPEG Haute Définition de la couverture est disponible sur notre site Internet

<https://qualiteconstruction.com>,
à la rubrique « [Espace Presse](#) ».

Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC-ANIL-INC.

Informations complémentaires – Demande des publications, d'interview :

Contact Presse AQC :

Xavier BERNARD – Tél. : 07 63 73 30 27 – x.bernard@qualiteconstruction.com

Contact Presse INC :

Anne-Juliette REISSIER-ALGRAIN – Tél. : 01 45 66 20 35 – aj.reissier@inc60.fr

Contact Presse Anil :

Fabienne JEAN-BAPTISTE – Tél. : 01 42 05 05 50 – presse@anil.org

L'Agence qualité construction (AQC)

L'Agence qualité construction (AQC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction. Créée en 1982, son histoire prend ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978, dite « loi Spinetta », relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Lieu de travail et d'échanges de 47 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées : la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC). Au cœur de son action et pour la guider, l'AQC dispose de plusieurs bases de données répondant à des objectifs ciblés : connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions, anticipation des sinistres sériels, évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performanciennes, identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives. Partant de cette observation à l'échelle nationale, toutes les actions de l'AQC et les nombreux outils qu'elle élabore ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

qualiteconstruction.com

Les réseaux sociaux de l'AQC :

Twitter : [@AQC_FR](https://twitter.com/AQC_FR)

LinkedIn : [Agence Qualité Construction](https://www.linkedin.com/company/Agence-Qualite-Construction)

YouTube : [AQC TV](https://www.youtube.com/channel/UCQTV)

L'Institut national de la consommation (INC)

L'Institut national de la consommation (INC) est un Epic (Établissement public à caractère industriel et commercial), placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, et rattaché à la DGCCRF. Il regroupe un centre d'essais comparatifs de produits et de services, des départements d'études juridiques et économiques et de documentation. L'INC édite le magazine *60 Millions de consommateurs*, produit les émissions TV *ConsoMag*. Il s'attache à fournir aux consommateurs les clés de leurs choix, à traduire les impacts du droit dans leur vie quotidienne et à promouvoir une consommation responsable. Il veille également à anticiper les enjeux liés à la consommation.

<https://www.inc-conso.fr/>

Les réseaux sociaux de l'INC :

Twitter : [@Conso_INC](https://twitter.com/Conso_INC) – [@Consomag_tv](https://twitter.com/Consomag_tv) – [@60millions](https://twitter.com/60millions).

LinkedIn : [Institut National de la Consommation](https://www.linkedin.com/company/institut-national-de-la-consommation)

YouTube : [Conso Mag](https://www.youtube.com/channel/UCConsoMag)

L'Agence nationale d'information sur le logement (ANIL)

L'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) a été créée en 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics, pour contribuer à l'accès de tous à l'information, sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Expert juridique dans le secteur du logement et de l'habitat, l'Anil s'appuie sur son réseau d'agences départementales d'information sur le logement (plus de 1 200 lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire) pour apporter un éclairage utile sur les problématiques de terrain.

<https://www.anil.org/>

Les réseaux sociaux de l'Anil :

Twitter : [@Anil_Officiel](https://twitter.com/Anil_Officiel)

LinkedIn : [Agence Nationale pour l'information sur le logement](https://www.linkedin.com/company/Agence-Nationale-pour-l-information-sur-le-logement)